



[renov-info-service.gouv.fr](http://renov-info-service.gouv.fr)

**0 810 140 240**

PRIX D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

# Rénovation Énergétique

Guide des Aides  
à la Réunion



## Guide des Aides dans le Département

# LES AIDES À LA RÉNOVATION THERMIQUE

		Fiche 1	Fiche 2	Fiche 3 et 4	Fiche 5	Fiche 6	Fiche 7
Travaux envisagés	Aides possibles	« Éco-solidaire »	« Agir + » Chauffe-eau solaire	« Agir + » Isolation	« Agir + » Clim	Aide CAF aux énergies renouvelables	Aide Région « chèque photovoltaïque
	<b>Conditions</b>		Propriétaires occupants	Tous	Tous	Tous	Conditions ressources LES
<b>ISOLATION</b>	Étude						
	Isolation de la toiture			X			
	Isolation des murs			X			
	Isolation des planchers						
	Changement des fenêtres						
	Changement de portes						
	Acquisition de volets						
Installation d'une VMC							
<b>CHAUFFAGE</b>	Acquisition de matériaux de calorifugeage						
	Acquisition d'appareils de régulation chauffage						
	Changement de chaudières						
	Acquisition d'un appareil de chauffage au bois						
	Installation d'une pompe à chaleur						
	Installation d'un système solaire combiné						
<b>EAU CHAUDE SANITAIRE</b>	Acquisition d'un chauffe-eau solaire	X	X			X	
	Acquisition de capteurs solaires thermiques						
<b>ÉNERGIE RENOUVELABLE</b>	Acquisition d'une centrale photovoltaïque						X
	Acquisition d'une éolienne						
	Acquisition d'une micro-centrale hydraulique						



## Guide des Aides dans le Département

### Pour en savoir plus sur les dispositifs

<b>Fiche 1</b>	Le dispositif « Éco-solidaire » de la Région Réunion
<b>Fiche 2</b>	La prime « Agir Plus » pour le chauffe-eau solaire d'EDF Réunion (et prime "coup de pouce")
<b>Fiches 3 et 4</b>	La prime « Agir Plus » pour l'isolation et la réduction des apports solaires d'EDF Réunion
<b>Fiche 5</b>	La prime « Agir Plus » pour le remplacement d'un ancien climatiseur d'EDF Réunion
<b>Fiche 6</b>	L'aide aux énergies renouvelables de la CAF Réunion
<b>Fiche 7</b>	Le chèque photovoltaïque de la Région Réunion



## FICHE 1 LE DISPOSITIF « ÉCO-SOLIDAIRE » DE LA RÉGION RÉUNION

Objet	Aide à l'installation d'un chauffe-eau solaire
<b>Bénéficiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Propriétaires occupants non imposables répondant à des critères spécifiques :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- être bénéficiaire du chèque énergie</li> <li>- être bénéficiaire de l'ACS</li> <li>- ne pas dépasser des plafonds de ressources *</li> </ul> </li> <li>Accédants à la propriété d'un logement social</li> </ul>
<b>Conditions d'obtention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le logement doit être affecté à la résidence principale</li> <li>Le logement doit être situé à la Réunion</li> <li>Les travaux doivent être réalisés par une entreprise partenaire du dispositif</li> </ul>
<b>Montant de l'aide</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'aide peut aller jusqu'à 80 % du prix du chauffe-eau solaire</li> <li>EDF apporte une aide complémentaire de 500 € HT par équipement</li> <li>Selon les communes, les CCAS peuvent également compléter le financement</li> </ul>
<b>Cumul avec les autres dispositifs</b>	Cumulable avec les autres dispositifs
<b>Contacts</b>	<b>Les CCAS partenaires</b> <b>SPL HORIZON RÉUNION (ex Énergies Réunion)</b>

\*

Nombre de personne(s) composant le ménage	Plafonds de ressources (RFR)
1	18 960 €
2	27 729 €
3	33 346 €
4	38 958 €
5	44 592 €
Par personne supplémentaire	+ 5 617 €



## FICHE 2 LA PRIME « Agir Plus » D'EDF RÉUNION

Objet	Aide à l'installation d'un chauffe-eau solaire
<b>Bénéficiaires</b>	Propriétaires (occupants ou bailleurs)
<b>Conditions d'obtention</b>	Les travaux doivent être réalisés par un professionnel partenaire et concerne un chauffe-eau certifié aux normes de qualité CSTBat, avec une certification ou Solarkeymark
<b>Montant de l'aide</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Logement existant :</b> Prime de 300 € pour un chauffe-eau solaire de moins de 300 litres Prime de 600 € pour un chauffe-eau solaire de 300 litres et plus</li> <li>• <b>Prime « coup de pouce » (*) :</b> Prime de 900 € pour un chauffe-eau solaire de moins de 300 litres Prime de 1 200 € pour un chauffe-eau solaire de 300 litres et plus</li> <li>• <b>Logement neuf :</b> Moins de 300 litres = 250 € 300 litres et + = 550 € <b>Coup de pouce :</b> Moins de 300 litres = 850 € 300 litres et + = 1 150 €</li> <li>• <b>En cas de location du chauffe-eau solaire :</b> 200 € quel que soit la capacité du chauffe-eau <b>Coup de pouce :</b> 400 € quel que soit la capacité du chauffe-eau</li> </ul>
<b>Cumul avec les autres dispositifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (sauf en abonnement mensuel et sauf bailleurs)</li> <li>• Tous les autres dispositifs</li> </ul>
<b>Contacts</b>	<b>EDF Réunion</b>

Pour prétendre à la prime « coup de pouce », il faut respecter les conditions de ressources suivantes :

Nombre de personne(s) composant le ménage	Revenus annuels* (en €)
1	18 960 €
2	27 728 €
3	33 345 €
4	38 957 €
5	44 592 €
Par personne supplémentaire	+ 5 618 €

\*Les revenus à prendre en compte sont la somme des revenus fiscaux de référence des ménages (sur avis d'imposition ou de non imposition) de l'année n-2 ou n-1 (le dernier avis d'imposition disponible).

Les conditions de ressources (revenu fiscal de référence) sont définies par l'arrêté ministériel du 29/12/2017 relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économie d'énergie. EDF s'engage à garantir la confidentialité des données au caractère personnel dans le cadre de l'offre.



## Guide des Aides dans le Département

### FICHES 3 et 4 LA PRIME « Agir Plus » D'EDF RÉUNION

Objet	Aide à l'isolation de la toiture, des murs extérieurs, des combles et à la réduction des apports solaires (toitures et bardages)
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"><li>• Propriétaires occupants</li><li>• Propriétaires bailleurs</li></ul>
Conditions d'obtention	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le logement doit être affecté à la résidence principale</li><li>• Le logement peut être neuf ou ancien</li><li>• S'adresser à un partenaire « Agir Plus » d'EDF spécialisé en isolation de toiture ou en réduction des apports solaires</li></ul>
Montant de l'aide	15 € / m <sup>2</sup>
Cumul avec les autres dispositifs	Cumul possible avec tous les autres dispositifs
Contacts	<b>EDF Réunion</b>



## FICHE 5 LA PRIME « Agir Plus » D'EDF RÉUNION

Objet	Aide au remplacement d'un ancien climatiseur
<b>Bénéficiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Propriétaires occupants</li><li>• Propriétaires bailleurs</li></ul>
<b>Conditions d'obtention</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le logement doit constituer la résidence principale</li><li>• Le logement peut être neuf ou ancien</li><li>• S'adresser à une entreprise partenaire d'EDF spécialisée dans l'isolation</li></ul>
<b>Montant de l'aide</b>	350 €
<b>Cumul avec les autres dispositifs</b>	Cumul possible avec tous les autres dispositifs
<b>Contacts</b>	<b>EDF Réunion</b>



## Guide des Aides dans le Département

### FICHE 6 L'AIDE AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES DE LA CAF DE LA RÉUNION

Objet	Aide à l'installation d'un chauffe-eau solaire
Bénéficiaires	Propriétaires occupants
Conditions d'obtention	<ul style="list-style-type: none"><li>• Il faut être bénéficiaire de prestations familiales versées par le régime général de la CAF de la Réunion</li><li>• Le demandeur doit être soit, attributaire de l'aide de l'État pour le financement d'un LES ou d'une construction de logement neuf ; ou soit, être engagé dans un projet d'amélioration de l'habitat</li><li>• Les travaux doivent être réalisés par un professionnel</li><li>• Le bénéficiaire doit affecter le logement à sa résidence principale durant 15 ans minimum à compter du versement de l'aide</li></ul>
Montant de l'aide	1 500 € maximum
Cumul avec les autres dispositifs	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE)</li><li>• L'aide de l'État pour la construction d'un LES ou un logement neuf</li><li>• L'aide de la CAF au titre de l'accession intermédiaire</li></ul>
Contacts	<b>CAF de la Réunion</b> <b>DEAL de la Réunion</b> <b>Les opérateurs sociaux</b>





## Guide des Aides dans le Département

### FICHE 7 LE CHÈQUE PHOTOVOLTAÏQUE DE LA RÉGION RÉUNION

Objet	Aide à l'installation d'un chauffe-eau solaire
Bénéficiaires	Particuliers et agriculteurs qui en font la demande
Conditions d'obtention	La centrale photovoltaïque doit respecter des conditions techniques et financières d'éligibilité
Montant de l'aide	Aide forfaitaire de 3 000 à 6 000 € (selon les kilowatts de la centrale et la présence ou non d'un système de stockage)
Contacts	<b>HORIZON RÉUNION</b>



## **Guide des Aides dans le Département**

### **ADRESSES UTILES**

#### **ADEME Réunion**

3, avenue Théodore DROUHET CS n° 80 216 Parc 2000 – 97829 Le Port Cedex  
**02 62 71 11 30** – [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

#### **ADIL de la Réunion**

12, rue Monseigneur de Beaumont BP 868 – 97477 Saint-Denis Cedex  
**02 62 41 14 24** – [www.adil974.com](http://www.adil974.com)

#### **Caisse d'Allocations Familiales de la Réunion**

Caisse d'Allocations Familiales 412 rue Fleur de Jade CS 61038 – 97833 Sainte-Marie Cedex  
**0810 25 97 40** – [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

#### **CCAS**

Se rapprocher de la Mairie de la Commune

#### **Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Réunion**

2, rue Juliette Dodu CS 41009 – 97743 Saint-Denis cedex 9  
**02 62 40 26 26** – [www.reunion.developpement-durable.gouv.fr.fr](http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr.fr)

#### **EDF Réunion**

**02 62 28 98 00** – [www.reunion.edf.com](http://www.reunion.edf.com)

#### **SOLIHA Réunion**

BP. 297 - 95, bis rue des 2 Canons 97494 – Sainte-Clotilde Cedex  
**0262 28 76 17** – [www.soliha.fr](http://www.soliha.fr)

#### **Région Réunion**

Hôtel de Région Avenue René Cassin Moufia BP 7190 – 97719 Saint-Denis Cedex 9  
**02 62 48 70 00** – [www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com)

#### **SICA Habitat Réunion**

41 rue de la Pépinière Immeuble Altea BP 21 – 97438 Sainte-Marie  
**02 62 30 86 60** – [www.sica-habitat-reunion.fr](http://www.sica-habitat-reunion.fr)

#### **SPL Horizon Réunion ex Énergies Réunion**

78 Bd Hubert Delisle BP 226 – 97410 Saint-Pierre  
**0262 257 257** – [www.arer.org](http://www.arer.org)